

COMMUNE DE NANGY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°29/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE NANGY
HAUTE-SAVOIE

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 17
Votants 18

L'an deux mil vingt, le 29 juin,
Se sont réunis les membres du conseil municipal
Sous la présidence de M. Laurent FAVRE,
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,
Le 22/06/2020 par voie dématérialisée.

PRESENTS : MM. Rodolphe ARNOULD, Hubert CHEVALLET,
Laurent FAVRE, Dominique GABERT, Jacky GAVARD, Nicolas
GODET, Michel HERVE, Kolja RIEFFESTAHL, DAVID
SERVAGEANT.

MMES : Natalie BREUZA, Nicole DURET, Denise FERNANDES,
Priscille MARTINS-FERREIRA, Christine PIANTCHENKO, Elise
RIONDEL, Nadège SAPORITO, Aline VEYRAT.

POUVOIR : Mme Natacha MAITRET donne pouvoir à Mme Nadège
SAPORITO.

ABSENT : Mme Pamela BENOIT-BARNET.

Madame Priscille MARTINS-FERREIRA, nommée secrétaire de séance.
(Art. L2121-15 CGCT)

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT - ASSOCIATION DES
COMMUNES FORESTIERES**

Monsieur le Maire expose ce qui suit,

- Il fait l'état des actions et du rôle de celles-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- Il expose l'intérêt pour la Commune de Nangy d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois et ainsi de nommer un référent titulaire et un suppléant pour représenter la commune auprès de cette association.

Après appel aux candidatures, voici les membres du Conseil Municipal intéressés :

- Madame Nadège SAPORITO, candidate au poste de titulaire,
- Monsieur Kolja RIEFFESTAHL, candidat au poste de suppléant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés : 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention

DECIDE d'adhérer à l'Association des communes forestières de Haute-Savoie, à l'Union Régionale des Associations des Communes Forestières Auvergne Rhône-Alpes et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;

DESIGNE Madame Nadège SAPORITO comme référente forêt et son suppléant Monsieur Kolja RIEFFESTAHL pour représenter la Commune de Nangy auprès des différentes instances forestières.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Le Maire de la Commune de NANGY
certifie le caractère exécutoire du
présent document.

Monsieur le Maire,

Laurent FAVRE,



Le 17/07/2020